

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2009**

M. AUMAS, Maire

**M. DOLL - Mme RUSDIKIAN - M. TATTU - Mme PARTAUX - M. BRIDENNE - Mme MONIER
M. DELCAMBRE - Mme FERNANDEZ VELIZ - M. SERRANO, Maires-Adjoints.**

**Mme VIALARD - M. MAZOUZ - M. SARBACH - Mme CALVEZ - M. THIBAUT - Mme COHADIER
M. DOMAN - MME SINAN MENEDJIAN - Mme LEBON - M. AYDIN - Mme FRENOUX - M. BEZARD
Melle HYSARLIYAN - M. DURAND - M. CAURO (arrivé à 19 H 42) - Mme PERRAD - Mme
GAUTHIER - M. VERRECCHIA - Melle LEGOULLON, Conseillers Municipaux.**

ABSENTS EXCUSES AVEC MANDAT :

**Mme MASSON
Mme OCCHIPINTI
M. BODIN**

**Conseillère Municipale
Conseillère Municipale
Conseiller Municipal**

**Mandat à M. SARBACH
Mandat à Mme MONIER
Mandat à M. CAURO**

ABSENTS EXCUSES SANS MANDAT : M. HARIAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Elise VIALARD

Le procès-verbal du Conseil Municipal du **10 février 2009** est approuvé à l'**unanimité des présents**.

Intervention de Madame GAUTHIER sur les problèmes de non respect des programmes scolaires et sur les violences morales à enfants rencontrés au collège Jean Moulin ainsi que sur l'avenir de notre organisation territoriale avec la proposition de vote d'une motion « Réforme de l'organisation territoriale » proposée par le Conseil Général.

ARRIVEE DE MONSIEUR CAURO

DECISIONS :

Conformément à la délibération exécutoire du Conseil Municipal en date du 14 mars 2008, donnant délégation au Maire pour application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne connaissance des décisions prises :

- **2/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession avec la Compagnie TUTTI TROPPO – Prima Donna – pour la diffusion du spectacle « George Dandin de Molière » le 7 février 2009 à l'Espace Charles Aznavour.
- **3/2009** – portant modification de la décision n°152/2006 portant institution d'une régie d'avances pour la Maison de la Jeunesse.
- **4/2009** – relative à la signature d'un contrat de location avec la société OMNIUM BATIMENTS MODULAIRES « OBM » pour la location d'un bâtiment préfabriqué à l'école Claude Demange.
- **10/2009** – relative à la cession en l'état de la remorque de marque HUBIERE à l'entreprise DERUELLE pour la somme de 150,00 euros.
- **11/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession pour la représentation « La Ferme Tiligolo » pour le spectacle de fin d'année du service Petite Enfance le 5 juin 2009 à l'Espace Charles Aznavour.
- **12/2009** – relative à la signature d'un contrat de cession avec l'Association CARRE BLANC pour la diffusion du spectacle « Chiffonnade » les 26 et 27 mars 2009 à l'Espace Charles Vaillant.

- **13/2009** – relative à la signature d'une convention d'adhésion pour l'année 2009 pour des tarifs préférentiels sur certaines prestations de l'IFAC du Val d'Oise.
- **14/2009** – relative à la signature de l'avenant n°1 au marché n° 35/2007 – Rénovation et extension de l'Hôtel de Ville avec la société BONNEVIE.
- **15/2009** – portant désignation de Maître POINTU en qualité de conseil pour défendre les intérêts de la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Versailles.
- **19/2009** – relative à la signature de l'avenant n°1 au marché n°14/2008 – Travaux de renforcement acoustique du restaurant scolaire Jean Jaurès – Lot n° 4 – Ventilation avec l'entreprise VENTIL GAZ.
- **20/2009** – relative à la signature de l'avenant n°1 au marché n°23/2008 – Contrôles techniques de la flotte automobile de la ville.

Il est passé ensuite a l'ordre du jour :

**CONVENTION AVEC LA VILLE DE GONESSE
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX
DE L'AVENUE DE LA CONCORDE (RD 370) EN GROUPEMENT DE COMMANDE**

A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer avec la ville de Gonesse, une convention fixant les modalités de financement et des travaux d'enfouissement des réseaux ERDF, France Telecom, Eclairage Public dans le cadre d'un groupement de commandes et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à engager toutes démarches nécessaires et signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

DEMANDE DE L'AIDE AQUEX 2009 A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE

A l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire, à solliciter l'aide AQUEX 2009 auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou toute personne déléguée par lui à signer tous les actes relatifs à cette affaire.

**ADHESIONS DES COMMUNES DU CHESNAY (YVELINES) ET DE VAUJOURS (SEINE SAINT DENIS) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE
EN ILE DE FRANCE (SIGEIF)**

A l'unanimité, **APPROUVE** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France portant sur l'adhésion des communes du Chesnay (Yvelines) et de Vaujours Seine Saint Denis) pour les deux compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

SEJOURS ETE 2009

A l'unanimité, **ARRETE** le programme des séjours de vacances pour l'été 2009 et fixe les participations familiales conformément aux éléments annexés à la présente délibération et **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne déléguée par lui, à signer les conventions ou contrats à venir.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL AU TITRE « ASSURER SON
DEVELOPPEMENT PERSONNEL – SPECTACLE VIVANT »**

A l'unanimité, **SOLLICITE** une subvention de fonctionnement auprès du Conseil Général, au titre de l'objectif « Assurer son développement personnel – Spectacle vivant » et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou toute autre personne déléguée par lui à engager toutes démarches nécessaires et signer tous documents aux fins d'exécution de la délibération.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR 2009

Par 30 voix pour et 2 abstentions (M. VERRECCHIA et Melle LEGOULLON), **DECIDE** pour 2009 de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux applicables à la taxe d'habitation, à la taxe foncière sur le bâti et à la taxe foncière sur le non bâti et **MAINTIENT** ces taux au niveau fixé pour 2008, à savoir :

- Taxe d'habitation : 14,15 %
- Taxe foncière sur le bâti : 20,98 %
- Taxe foncière sur le non bâti : 80,72 %
-

BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR 2009

Par 26 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN, Mme PERRAD, Mme GAUTHIER, M. VERRECCHIA et Melle LEGOULLON), **APPROUVE** le Budget Primitif 2009 de la Commune équilibré en dépenses et recettes comme indiqué ci-après :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 12.981.598 €
Recettes : 12.981.598 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 4.380.363 €
Recettes : 4.380.363 €

BUDGET PRIMITIF DE L'ASSAINISSEMENT POUR 2009

Par 26 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN, Mme PERRAD, Mme GAUTHIER, M. VERRECCHIA et Melle LEGOULLON), **APPROUVE** le Budget Primitif 2009 de l'Assainissement équilibré en dépenses et recettes comme indiqué ci-après :

Section d'Exploitation

Dépenses : 125.995,70 €
Recettes : 125.995,70 €

Section d'Investissement :

Dépenses : 157.982,02 €
Recettes : 157.982,02 €

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE POUR 2009

Par 26 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN, Mme PERRAD, Mme GAUTHIER, M. VERRECCHIA et Melle LEGOULLON), **DECIDE** d'allouer pour 2009 une subvention de 303.600 € (Trois Cent Trois Mille Six Cents €uros) au Centre Communal d'Action Sociale de la Commune d'Arnouville-lès-Gonesse.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2009

Par 24 voix pour et 6 abstentions (M. CAURO tant en son nom personnel que comme mandataire de M. BODIN, Mme PERRAD, Mme GAUTHIER, M. VERRECCHIA et Melle LEGOULLON), **Messieurs THIBAUT et DOMAN ne prenant pas part au vote**, **DECIDE** d'attribuer pour 2009 une subvention aux associations conformément aux indications figurant dans le tableau récapitulatif annexé à la délibération.

MOTION SUR LA REFORME DE L'ORGANISATION TERRITORIALE

Par 30 voix pour et 2 abstentions (M. VERRECCHIA et Melle LEGOULLON), **AFFIRME**

- Que les départements sont, aux côtés des communes, les territoires de proximité par excellence. Ils disposent d'une identité et d'un positionnement pertinents pour apporter les services indispensables à la solidarité des hommes et des territoires, maintenir un service public au plus prêt des citoyens, construire et promouvoir un développement solidaire et équilibré des territoires ;
- Que par conséquent, il leur faut une entière capacité d'initiative que seule permet la clause générale de compétence, à condition que cette capacité ne soit pas réservée aux collectivités les plus riches ;
- Que l'efficacité de l'action publique repose sur deux couples : le couple communes et groupements de communes – départements d'un côté, région – Etat et Europe de l'autre. Le premier constitue le territoire des politiques de proximité, le second, celui des stratégies de développement ;
- Que l'Ile-de-France tirera sa force et sa cohérence de la coexistence harmonieuse de la grande couronne et de la petite couronne, rendant, dès lors, inquiétants les projets de reconstitution du district de la Seine d'il y a 50 ans.
- Que le Département est une institution démocratique qui s'inscrit dans la modernité. A l'instar des Conseils municipaux, le renouvellement des assemblées départementales doit intervenir en une fois, tous les six ans, avec un redécoupage des cantons pour la prise en compte des évolutions de populations, et sur la base de l'actuel mode de scrutin. Le Conseil général doit ainsi devenir le « Conseil départemental ».

Une réforme de l'organisation territoriale de la République ne saurait faire l'impasse sur ces cinq principes qui conditionnent sa réussite.

Elle ne peut aboutir sans une réforme conjointe de la fiscalité locale, garantissant une péréquation entre territoires, une réelle autonomie fiscale, financière et la liberté de gestion des collectivités dans la conduite de politiques publiques démocratiquement décidées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Michel AUMAS
Maire